

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Recu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

ID: 064-200039204-20221114-BECCLO\_2022\_333-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACO-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents: Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés** : Mme Marlène LE DIEU DE VILLE et M. Guy PÉMARTIN.

-----

OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT: MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 3 POUR LE LOT 6 : VERIFICATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation	
01	Vérification des installations électriques et gaz	
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vie	
03		
04	Prestations de nettoyage des vitres	
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation	
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie	
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses	

## Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de 16 040,20 € HT.
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de 27 720,00 € HT.
- Lot 3: DEKRA pour un montant estimatif de 2 160,00 € HT.
- Lot 4: GROUPE APR pour un montant estimatif de 105 074.48 € HT.
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de 98 372,00 € HT.
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de 7 572,10 € HT.
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de 20 706,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

ID: 064-200039204-20221114-BECCLO\_2022\_333-DE

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société SARL CHRONOFEU (33370 YVRAC) pour un montant estimatif de 7 572,10 € HT.

Le marché a fait l'objet de deux précédents avenants.

L'avenant n° 1 avait pour objet l'arrêt des prestations de vérification du matériel de lutte contre l'incendie au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la Communauté de communes de Lacq-Orthez n'assurait plus la gestion de ce site. L'interruption de ces prestations a entrainé une moins-value de 96,60 € HT du montant initial du marché. Après modification le nouveau montant du marché était de 7 185,70 € HT.

L'avenant n° 2 visait à accepter la nouvelle offre de la société CHRONOFEU concernant la maintenance du matériel de protection incendie. Après acceptation de cette offre, le nouveau montant du marché était de  $9\,437,90\,\in\,$  HT.

L'avenant n° 3 vise à accepter l'offre de la société concernant la maintenance du matériel de protection incendie, du restaurant de la base de loisirs, qui se présente comme suit :

## FORFAIT VERIFICATION DETECTION INCENDIE

## Prix H.T. en Euros

Þ	Forfait alarme Type 4	51.00
	6 déciencheurs manuels, 1 diffuseur sonore,	
	1 diffuseur lumineux (flash)	
7	Forfait déplacement par jour	OFFERT

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 3 pour le lot 6.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communaute de communes,

**Patrice LAURENT**